

Politique d'annulation et de remboursement

1. Si le retrait se produit pendant une semaine partielle, il sera calculé comme une semaine.
2. L'école exige une notification écrite pour les demandes de remboursement.
3. Les reçus originaux doivent être présentés lors de la demande de remboursement.
4. Les remboursements seront accordés à la personne / organisation qui a payé l'école ou le représentant des étudiants(es) autorisé.
5. Les remboursements seront émis par chèque ou carte de crédit. Les personnes qui demandent un remboursement par virement électronique doivent payer 50 \$ pour un virement international et 40 \$ pour un virement national et soumettre les informations bancaires exactes à NYLC.
6. Si un étudiant/une étudiante paie par carte de crédit, le remboursement doit être effectué sur la même carte de crédit.
7. Tous les remboursements seront effectués dans les 30 jours suivant la date de la demande à condition que toutes les informations financières aient été fournies et soient exactes.
8. L'école peut accorder à l'étudiant(e) un crédit pour frais de scolarité à utiliser plus tard si aucun remboursement n'est légalement dû.
9. Tous les remboursements doivent être réclamés dans les 6 mois à compter de la date du paiement.

Pour les étudiants(es) avec un visa NYLC F1

1. Les frais ne sont pas remboursables, sauf pour les frais d'envoi si aucun document n'a été posté.
2. Si un étudiant/une étudiante a demandé un visa F1 et qu'il est refusé, tous les frais de scolarité seront remboursés.
Le formulaire

I-20 original et la lettre de refus doivent être envoyés à l'école dans les 60 jours suivant la lettre de refus.

3. Si un étudiant/une étudiante entre aux États-Unis sur un formulaire I-20 délivré par le New York Language Centre et ne se présente pas aux cours, l'étudiant(e) sera factur(e) pour 4 semaines de frais de scolarité non réduits (qui correspondent au prix de la semaine 1).
4. Si un étudiant/une étudiante entre aux États-Unis sur un formulaire I-20 délivré par le New York Language Centre et commence les cours et arrête :
 - a. pour les programmes de 8 semaines ou moins, il n'y a pas de remboursement
 - b. pour les programmes de plus de 8 semaines, si l'étudiant(e) abandonne dans les 8 premières semaines, l'école conservera 8 semaines de cours au tarif hebdomadaire non réduit (prix pour la semaine numéro 1)
 - c. pour les programmes de plus de 8 semaines, si l'étudiant(e) abandonne après la ^{8e} semaine, l'école remboursera le solde des semaines non suivies au taux hebdomadaire publié, non réduit (prix pour la semaine numéro 1)
5. Si un étudiant/une étudiante F1 viole la probation de fréquentation et est licencié(e), il n'y a pas de remboursement des frais de scolarité inutilisés.

Pour les étudiants(es) non-F1

1. Les frais ne sont pas remboursables.
2. Si un étudiant/une étudiante annule cet accord avant sa date de début initialement prévue, tous les frais de scolarité seront remboursés.
3. Lorsque l'inscription est pour 4 semaines ou moins, il n'y a pas de remboursement, que l'étudiant(e) ait commencé les cours ou non.
4. Lorsque l'inscription est pour plus de 4 semaines et que l'étudiant(e) annule, l'école retiendra 4 semaines de cours au tarif hebdomadaire non réduit (qui est le prix pour la semaine numéro 1)
5. Quand un étudiant(e) cesse après la 4^e semaine et avant 49 % de la période d'inscription, l'étudiant(e) sera factur(e) le taux hebdomadaire publié et non réduit pour les semaines étudiées (prix pour la semaine numéro 1) et le solde des frais de scolarité payés sera remboursé.
6. Une fois que l'étudiant(e) a complété 49 % de la période d'inscription, il n'y a pas de remboursement.

Règlement de l'école

REJET : L'école remboursera toutes les sommes si le candidat/la candidate est rejeté(e) par l'école.

RÉSILIATION PAR L'ÉCOLE. L'école peut renvoyer l'étudiant(e) pour l'une des raisons suivantes :

- Non-paiement des frais de scolarité
- Non-participation à deux semaines consécutives sans aviser l'école
- S'il s'agit d'un étudiant/d'une étudiante F-1, violation de la politique de présence
- Conduite insatisfaisante à l'école ou en classe : Cela comprend, mais sans s'y limiter, la consommation de drogues ou d'alcool, le harcèlement, la violence verbale et toute autre activité jugée illégale par les lois en vigueur.

Paiement des frais de scolarité Tous les frais de scolarité doivent être payés avant de commencer les cours.

ABSENCES Le temps d'absence n'est pas déduit des frais de scolarité.

RÉSILIATION PAR L'ÉLÈVE : Un étudiant/une étudiante peut annuler ou résilier ce contrat. Les remboursements seront comme indiqués.

DATE DE RÉSILIATION : Si un étudiant/une étudiante est absent(e) pendant plus de deux semaines consécutives, l'école peut procéder au renvoi à moins que l'étudiant(e) n'avertisse l'école avant l'absence. La date de fin est la dernière date de participation.

CRÉDIT : Valable pour 6 mois seulement à partir du dernier jour de présence avec une inscription valide.

HEURE D'ENSEIGNEMENT: Une heure d'enseignement à NYLC est de 50 minutes.

CHANGEMENTS DANS LA DATE DE DÉBUT : **Tous les horaires de cours sont sujets à changement pour la date de début.**

Les étudiants(es) seront dûment informés(es). L'école se réserve le droit d'annuler ou de retirer un cours prévu si le nombre d'étudiants(es) est insuffisant pour constituer un cours complet.

Les étudiants(es) auront la possibilité d'assister au cours prévu à un autre horaire ou dans une autre branche de NYLC, ou de recevoir un remboursement de toute somme d'argent pour l'enseignement non reçu. L'école se réserve le droit de changer de professeur si nécessaire.

1. **Les frais d'inscription et/ou de scolarité ne sont pas transférables.**
2. **Il n'y aura pas de cours si des catastrophes naturelles empêchent l'ouverture de l'école.**
3. **Des frais de 30 \$ seront facturés pour les chèques retournés.**
4. **Le New York Language Centre n'est pas responsable de la perte ou du vol de biens personnels dans ses locaux.**
5. **Il n'y a pas de cours lors les jours fériés suivants :**

Jour de l'An	Dimanche de Pâques	Columbus Day
Journée Martin Luther King Jr.	Memorial Day	Thanksgiving - 2 jours
Jour du président	Jour de l'indépendance	Jour de Noël
Jour de travail du Vendredi saint		

Votre accord

Votre signature est requise pour compléter votre inscription (le parent / tuteur doit signer si l'étudiant(e) a moins de 18 ans).

J'ai lu et compris les conditions décrites dans la liste des frais de scolarité, des frais d'annulation et de remboursement du New York Language Centre. J'ai également lu et compris les descriptions des cours pour lesquels je m'inscris et tout autre matériel de divulgation. Je certifie que les informations fournies par moi dans cet accord d'inscription sont exactes et complètes.

Je certifie que je suis légalement habilité à signer cet accord.

Signature de l'agent scolaire et numéro de permis _____ Date : ____ / ____ / ____

Signature du demandeur : _____ Date : ____ / ____ / ____

Accepté par : _____ Date : ____ / ____ / ____

J'affirme que le représentant de l'école ci-dessus est la personne qui m'a inscrit.

Signature du demandeur : _____ Date : ____ / ____ / ____

J'ai reçu une copie des informations divulguées par le Département de l'Éducation de l'État de New York.

Signature du demandeur : _____ Date : ____ / ____ / ____